

COVID-19 : LISTE DE VÉRIFICATION POUR LES RISQUES LIÉS À L'ASSURANCE AUTOMOBILE DES NON-PROPRIÉTAIRES

COVID-19 : Votre entreprise est-elle protégée?

La pandémie de COVID-19 a perturbé le cours normal des activités. Votre entreprise a probablement dû ajuster ses activités pour répondre aux nouveaux défis qui se posent. Par exemple, nous avons vu des entreprises changer complètement leur production pour fabriquer des équipements de protection individuelle, et des restaurants bonifier leurs services de livraison devant la fermeture des salles à manger. Peu importe le virage que prend une entreprise pour s'adapter à cette nouvelle réalité, il est absolument essentiel qu'elle examine sa protection d'assurance avec son courtier pour s'assurer qu'elle demeure protégée.

IMPORTANT:

- Le présent bulletin ne saurait remplacer une évaluation rigoureuse du risque et se veut strictement informatif.
- Le contenu ci-dessous ne constitue qu'une orientation générale.
- Le contenu ci-dessous ne doivent pas être interprétés comme une exonération de toute modalité, condition, exclusion ou autre disposition d'une police d'assurance valide émise par la Souveraine, ni comme une extension de garantie non prévue expressément par une police d'assurance émise par la Souveraine.
- Reportez-vous aux modalités de votre police d'assurance pour en savoir plus sur votre protection. En cas de divergence entre cette orientation générale et les modalités de votre police, ces dernières prévalent.

Assurance automobile des non-proprétaires

Si vos employés utilisent leurs propres véhicules pour appuyer les activités de votre entreprise, à la suite d'un changement de leurs responsabilités pour inclure la livraison de vos produits aux clients, votre police d'assurance ne les couvre peut-être pas adéquatement.

La plupart des polices d'assurance de la responsabilité civile générale des entreprises comprennent une extension de garantie pour les véhicules n'appartenant pas à l'assuré, comme les véhicules loués. Cependant, il se peut que la police ait été établie ou renouvelée sans tenir compte des activités de livraison si celles-ci ne faisaient pas partie du profil initial du risque.

Si, en cours de terme, une entreprise modifie ses activités, les souscripteurs examineront le nombre de véhicules, vérifieront l'admissibilité des conducteurs ainsi que la validité de l'assurance en première ligne et, si nécessaire, factureront une prime additionnelle. Dans certains cas, ils pourraient également recommander aux clients de souscrire un montant de garantie plus élevé en responsabilité civile.

Si vous avez amorcé des activités de livraison que vous ne faisiez pas au moment de souscrire la police, vous devez communiquer avec votre courtier ou votre conseiller le plus tôt possible et fournir tous les détails concernant le risque lié aux véhicules qui ne vous appartiennent pas. Sinon, votre entreprise pourrait ne pas être couverte en cas de sinistre lié à ce risque.

Avez-vous besoin d'une assurance automobile des non-proprétaires?

La plupart des entreprises nécessitent l'utilisation de véhicules pour soutenir leurs activités. Bon nombre d'entre elles ont leur propre parc automobile, mais d'autres n'en ont pas. Si c'est votre cas, votre entreprise pourrait avoir besoin d'une assurance automobile des non-proprétaires.

Voici quelques situations courantes. Si vous répondez « oui » à l'une de ces questions, votre entreprise pourrait avoir besoin d'une assurance automobile des non-proprétaires.

- Vos employés des services administratifs utilisent-ils leurs propres véhicules pour se rendre au bureau de poste ou à la banque pour les besoins de votre entreprise?
- Demandez-vous occasionnellement à un employé de reconduire un client à l'aéroport?
- Vous arrive-t-il de demander à des employés d'aller chercher des repas, déposer le courrier ou récupérer des fournitures de bureau?
- À votre demande, vos employés utilisent-ils leurs propres véhicules pour se rendre à d'autres lieux de travail?
- Avez-vous déjà loué un véhicule lors d'un voyage d'affaires?
- Offrez-vous une allocation pour utilisation d'un véhicule personnel à des fins professionnelles à certains de vos employés?

Que couvre l'assurance automobile des non-proprétaires?

Le formulaire S.P.F./F.P.Q. No 6 est la police standard des non-proprétaires qui fournit la protection en cas de responsabilité civile découlant de l'utilisation de véhicules n'appartenant pas à l'assuré. Même si la police automobile des propriétaires intervient en premier en cas de sinistre, la police automobile des non-proprétaires, sous réserve de ses modalités, entre en jeu dans les cas suivants :

- lorsque le montant de garantie de la responsabilité civile de la police des propriétaires est insuffisant pour payer un jugement ou un règlement;
- lorsque le véhicule visé n'est pas assuré (p. ex., assurance du propriétaire expirée ou tombée en déchéance);
- lorsqu'une réclamation au titre de la police en première ligne est refusée (ex. : conduite avec facultés affaiblies exclue de la garantie).

Dans ces situations, la police d'assurance automobile des non-proprétaires, sous réserve de ses modalités, défendra et indemniserá l'entreprise si celle-ci est désignée dans une réclamation d'un tiers impliquant un véhicule n'appartenant pas à l'assuré.

Liste de vérification pour l'assurance automobile des non-propriétaires

Il est important de bien choisir les employés et les véhicules selon le type de service qu'offre votre entreprise. Il ne faut jamais présumer qu'un employé compétent dans son domaine d'expertise est aussi un bon conducteur. Si un employé doit conduire pour se rendre sur les chantiers ou pour aller rencontrer des clients, ses compétences de conduite doivent alors peser aussi lourd dans le processus de sélection que sa capacité à assumer les principales tâches pour lesquelles il a été embauché. Un employé ayant de mauvaises habitudes de conduite peut entraîner des pertes importantes pour un employeur. Voilà pourquoi il est essentiel d'effectuer une bonne sélection des candidats, puis leur fournir une orientation et une formation adéquates.

Veillez utiliser la liste de vérification ci-dessous pour la sélection des employés et leur intégration à des postes de conducteurs.

Sélection des candidats

- Vérifier le permis de conduire (classe de permis, date d'émission, validité, conditions et restrictions).**

- Consulter le dossier de conduite pour vérifier si des infractions y figurent, notamment :**
 - conduite avec un permis suspendu;
 - conduite imprudente ou dangereuse, insouciance au volant, distraction au volant ou toute autre preuve de mauvaises habitudes de conduite;
 - infractions au Code criminel, telles que la conduite avec facultés affaiblies ou les délits de fuite lors d'un accident;
 - accidents – examiner son dossier pour voir si la collision était évitable par rapport au propriétaire/conducteur du véhicule.

- Vérifier les références professionnelles. Renseignez-vous sur la ponctualité, les comportements à l'égard des clients ou des collègues de travail, la disposition à suivre les directives, etc.**

- Consulter le formulaire de candidature. Vérifier si l'employé a de l'expérience d'emploi comparable, s'il a eu des interruptions d'emploi, etc.**

- Effectuer un essai routier (évalué par un instructeur qualifié, le cas échéant) avant l'embauche, dans le cadre de vos pratiques exemplaires relatives à la sélection des candidats. Examiner l'évaluation et formuler des rétroactions sur la conduite du candidat.**

Sélection des véhicules

S'assurer qu'il y a une politique en place concernant les attentes en matière d'entretien du véhicule.

- Cette politique doit préciser que le véhicule de l'employé doit être maintenu en bon état et faire l'objet d'un contrôle périodique d'entretien préventif. Toute défectuosité qui influe sur l'utilisation sécuritaire du véhicule doit être réparée rapidement.

Vérifier l'assurance du véhicule.

- Puisque la police d'assurance automobile de l'employé doit intervenir en premier en cas de réclamations visant les garanties Collision et Responsabilité civile, l'employeur doit confirmer si l'employé a informé son assureur de son intention d'utiliser le véhicule dans le cadre d'activités professionnelles.
- Les employés doivent souscrire un montant minimal de garantie de la responsabilité civile de 1 000 000 \$ (2 000 000 \$ de préférence).
- Les employés doivent fournir une copie du certificat d'assurance responsabilité automobile pour prouver que la police demeure en vigueur.
- Dans le cas des véhicules des non-proprétaires, vérifier la date d'expiration et déterminer si la police d'assurance fournit une protection appropriée pour l'utilisation du véhicule. Il faut demander une copie à jour du certificat d'assurance responsabilité automobile chaque année.

Confirmer que la catégorie de véhicule convient pour effectuer les travaux visés.

- Vérifier que le véhicule respecte les normes requises pour les travaux à effectuer. Par exemple, le véhicule est-il conçu pour supporter le poids et les dimensions des produits ou des marchandises que l'employé doit transporter?

Orientation des conducteurs

Fournir et passer en revue les politiques de l'entreprise et mettre en évidence toute préoccupation soulevée au moment de l'essai routier de pré-embauche.

Présenter le conducteur au personnel clé.

Faire la démonstration des procédures de l'entreprise, le cas échéant. Par exemple, indiquer les points d'entrée et de sortie du stationnement pour faciliter la fluidité de la circulation, le fonctionnement de la barrière de sécurité, de même que les exigences relatives à l'inspection des véhicules avant un voyage et à la documentation.

Formation des conducteurs (sur la conduite automobile)

- Passer en revue les attentes en matière de service à la clientèle.
- Fournir aux conducteurs une formation sur les itinéraires, notamment l'utilisation de cartes ou de systèmes GPS.
- Donner des cours de conduite préventive. Ces formations peuvent inclure des stratégies de prévention des collisions et insister sur les causes de distractions (notamment la communication ou l'utilisation des systèmes GPS) et des mesures à prendre pour éviter ces distractions.

Pratique exemplaire

- Établir un contrat avec le conducteur ou le propriétaire exploitant. Le contrat doit préciser les modalités, les conditions et les attentes. Il doit préciser les attentes en matière d'entretien du véhicule et les exigences à l'égard de l'équipement de sécurité. Il doit aussi indiquer les conducteurs autorisés à conduire le véhicule, inclure une politique d'interdiction de transport des passagers ou des auto-stoppeurs pendant les heures de travail et, selon les besoins, énoncer les autorisations d'utilisation du véhicule après les heures de travail.

On ne saurait exagérer l'importance de s'assurer que l'employé est un conducteur prudent. Cependant, sans égard à la compétence du conducteur, l'assurance automobile des non-propriétaires demeure une protection essentielle pour une entreprise qui utilise des véhicules qui ne lui appartiennent pas. En l'absence d'une protection appropriée, les répercussions d'un accident grave peuvent être dévastatrices pour une entreprise.

Il est crucial de discuter de votre assurance automobile des entreprises avec votre courtier pour vous assurer d'avoir une protection adaptée aux activités inhérentes à votre entreprise.